

EPCC THEATRE LE QUAI

Conseil d'Administration du Mardi 26 juin 2007

Compte-rendu des délibérations

- Budget 2007 : Information concernant les virements de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement.
- Projet culturel et artistique d'Open-Arts, unité de programmation artistique de l'EPCC : Le CA approuve le projet culturel et artistique d'Open-Arts qui est présenté.
- Convention EPCC-SMANO : Le CA approuve la convention de mise à disposition entre l'EPCC Théâtre Le Quai et le Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra.
- Approbation de l'indemnité de gestion allouée à l'Agent-Comptable de l'EPCC : Le CA accorde à Monsieur Louis LIOGIER, Agent-Comptable de l'EPCC, l'indemnité de conseil au taux de 100%.
- Tarifs applicables pour la saison 2007-2008 :
Le CA valide l'application des tarifs suivants pour le NTA, le CNDC et l'EPCC :
 - o Prix du spectacle hors abonnement : plein tarif : 21 €, tarifs réduits : 17 € - 14 € - 8 €.
 - o Prix du spectacle dans le cadre d'un abonnement (5 spectacles) : plein tarif : 14€, tarifs réduits : 8 € et 5 €.

Le CA autorise l'application de tarifs adaptés dans le cadre de manifestations ponctuelles, à savoir un maximum de 21 € (hors opéra) et un minimum de 2 €.

- Prime exceptionnelle : Le CA reconnaît la forte implication du personnel durant toute la période d'ouverture du Quai et approuve l'attribution d'une prime.
- Diverses informations sont données au CA concernant les conventions en cours.
- Information sur la fréquentation des spectacles de la période d'ouverture.